

ESPRIT

Marques : Esprit, edc

Principaux pays de production : Chine (35 %),
Bangladesh (28 %), Turquie (8 %), Inde (5 %)

Nombre de fournisseurs directs/sites de production :
188 « master suppliers » ; 444 sites de confection (1^{re} catégorie) ;
env. 750 sous-fournisseurs

LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :

Esprit garantit dans son *Supplier code of conduct* (code de conduite pour fournisseurs) une rémunération suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'une famille. L'enseigne est affiliée au programme ACT et a conclu un accord-cadre international avec la fédération syndicale internationale IndustriALL. « Esprit collecte les données salariales de ses régions de production afin de comprendre combien le personnel perçoit effectivement et quels sont les coûts des besoins fondamentaux. » Esprit utilise pour ce faire des outils tels que des échelles salariales et le *Fair Remuneration Scan* d'amfori BSCI pour le calcul du « salaire vital ».

COMMENTAIRE :

Selon l'approche d'amfori BSCI, le salaire vital n'est pas considéré comme une obligation contraignante, mais seulement comme un objectif souhaitable, ce qui n'est pas suffisant. L'entreprise ne présente aucune indication ni preuve concrète, comme par exemple une convention collective en vigueur chez les fournisseurs, des valeurs de référence du salaire vital ou des déclarations publiques adressées aux gouvernements revendiquant une augmentation significative des salaires, et surtout aucune preuve d'augmentations concrètes des salaires. Comme nous l'avons déjà indiqué, les initiatives volontaires mentionnées par Esprit ne permettent pas des progrès significatifs vers une augmentation des salaires, mais mènent seulement à des solutions isolées et limitées. Nous recommandons à Esprit de publier un plan de mesures et d'actions concrètes et un engagement en faveur d'un accord juridiquement contraignant pour un salaire vital.

ESPRIT	
Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur www.publiceye.ch/evaluation2019	
Engagement en faveur du salaire vital (Indicateur 1.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication de la liste de fournisseurs (Indicateur 4.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication des données salariales (Indicateur 4.2.)	<input type="radio"/>
Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.1.)	<input type="radio"/>
Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.2.)	<input type="radio"/>

non/aucune information en partie oui